

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
No: 500-06-001117-213

(CHAMBRE DES ACTIONS COLLECTIVES)  
**COUR SUPÉRIEURE**

---

**FRANÇOIS DÉCARY-GILARDEAU,**

demandeur

c.

**COMPANIE GENERAL MOTORS DU  
CANADA,** faisant affaires sous les  
raisons sociales **General Motors** et **GM,**

-et-

**GENERAL MOTORS COMPANY,**

-et-

**GENERAL MOTORS LLC,**

défenderesses

---

**DEMANDE DE COMMUNIQUER DES DOCUMENTS**  
(Articles 25, 49, 169 et 251 C.p.c.)

---

À L'HONORABLE JUGE SHAUN E. FINN, DE LA COUR SUPÉRIEURE, ASSIGNÉ AU PRÉSENT DOSSIER, LE DEMANDEUR, PAR L'ENTREMISE DE SON PROCUREUR SOUSSIGNÉ, EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

1. Le demandeur s'adresse à la Cour dans le but d'obtenir une ordonnance de communication de certains éléments de preuve en possession de la défenderesse;

2. Cette recherche de la vérité à ce stade-ci des procédures est dans l'intérêt de la justice et dans la célérité des procédures puisque cela évitera des citations à comparaître pour produire ces documents, ce qui pourra être contesté par la défenderesse, et qui provoquera des débats au courant de l'enquête;
3. Le demandeur souligne qu'au regard du principe de proportionnalité, cette demande est peu contraignante pour les défenderesses puisque ces dernières disposent aisément desdits documents et qu'il leur est certainement plus facile de les transmettre aujourd'hui qu'à la veille du procès;
4. Ainsi le demandeur souhaite obtenir les informations et documents suivants :
  - a) Le nombre précis de propriétaires et/ou locataires de véhicules Bolt concernés par la présente action collective;
  - b) Le nombre de membres visés par la présente action collective;
  - c) Le nombre de membres propriétaires de véhicules Bolt visés par la présente action collective;
  - d) Le nombre de membres locataires de véhicules Bolt visés par la présente action collective;
  - e) Quel était le prix d'achat au détail suggéré par les défenderesses et/ou leurs filiales pour chaque modèle de chaque année des véhicules visés par la présente action collective;
  - f) Quel était le prix de location au détail suggéré par les défenderesses et/ou leurs filiales pour chaque modèle de chaque année des véhicules visés par la présente action collective;
  - g) Le nombre de kilomètres parcourus par le véhicule Bolt de chaque membre du groupe à chaque mois du 1<sup>e</sup> janvier 2017 à ce jour;
  - h) *SUBSIDIAIREMENT*, le nombre de kilomètres moyens parcourus par les véhicules Bolt des membres du groupe à chaque mois du 1<sup>e</sup> janvier 2017 à ce jour;
  - i) Le nombre de kilomètres parcourus par le véhicule Bolt de chaque membre du groupe pendant les restrictions de capacité de batterie, à chaque mois du 1<sup>e</sup> janvier 2017 à ce jour;
  - j) *SUBSIDIAIREMENT*, le nombre de kilomètres moyens parcourus par les véhicules Bolt des membres du groupe pendant les restrictions de capacité de batterie, à chaque mois du 1<sup>e</sup> janvier 2017 à ce jour;

- k) Tout rapport interne ou externe en possession des défenderesses ou l'une d'elles concernant tout défaut de la languette d'anode plié ou déchiré des batteries des véhicules Bolt des membres du groupe;
- l) Toute directive interne des défenderesses ou l'une d'elles concernant tout défaut de la languette d'anode plié ou déchiré des batteries des véhicules Bolt des membres du groupe;
- m) Tout rapport interne ou externe en possession des défenderesses ou l'une d'elles concernant toute défectuosité des batteries des véhicules Bolt des membres du groupe causant un incendie ou potentiellement causant un incendie;
- n) Toute directive interne ou aux concessionnaires concernant une défectuosité des batteries des véhicules Bolt des membres du groupe causant un incendie ou potentiellement causant un incendie;
- o) Toute directive interne ou aux concessionnaires concernant les véhicules de remplacement aux membres du groupe affectés par les limitations et/ou restrictions d'autonomie de batteries;
- p) Tout rapport interne ou externe en possession des défenderesses ou l'une d'elles concernant l'impact du froid sur l'autonomie des batteries des véhicules Bolt des membres du groupe;
- q) Tout rapport interne ou externe en possession des défenderesses ou l'une d'elles concernant la longévité et/ou la durabilité des véhicules Bolt vendus ou loués par les défenderesses;
- r) Le nombre de batteries achetées par les défenderesses pour les véhicules Bolt à être fabriqués aux États-Unis et le Canada pour chaque mois depuis le 1<sup>e</sup> janvier 2017 à ce jour ainsi que leurs bons de commande et preuves de paiement;
- s) Le nombre de batteries de véhicules Bolt vendus et/ou loués remplacées aux États-Unis et au Canada pour chaque mois depuis le 1 janvier 2017 à ce jour ainsi que les rapports des concessionnaires à cet effet;
- t) Le nombre de batteries installées sur des véhicules Bolt lors de la fabrication aux États-Unis ou au Canada pour chaque mois depuis le 1<sup>e</sup> janvier 2017 ainsi qu'une copie des rapports internes à cet effet;
- u) Copie de toute action judiciaire déposée par un propriétaire ou un locataire d'un véhicule Bolt contre les défenderesses ou l'une d'elles au sujet de la limitation de l'autonomie des batteries ou la réduction de l'autonomie des

batteries par temps froid des véhicules Bolt;

5. L'ensemble de ces documents sont pertinents et leur transmission à ce stade-ci des procédures est plus efficace et dans l'intérêt de la justice puisque cela évite, lors du débat au fond, de devoir assigner des témoins à cette seule fin;
6. Cette demande est dans l'intérêt de la justice puisqu'elle permet de compléter le dossier et permettra au tribunal d'avoir en main toute la preuve nécessaire pour une audition efficace et sereine;
7. La présente demande est bien fondée en fait et en droit;

**POUR CES MOTIFS PLAISE AU TRIBUNAL DE:**

- ACCUEILLIR** la présente demande pour communication de documents;
- ORDONNER** aux défenderesses de transmettre au demandeur tous les documents énumérés au paragraphe 4, le tout en format imprimé, numérique, audio, vidéo ou tout autre support technologique;
- ORDONNER** à la défenderesse de se conformer à cette ordonnance dans les 15 jours du jugement sur la présente demande;
- LE TOUT** frais à suivre, sauf en cas de contestation.

Montréal, le 16 avril 2025

---

*James Reza Nazem*  
*Procureur du groupe*  
*1010, rue de la Gauchetière O., bureau 950*  
*Montréal (Québec), H3B 2N2, Canada*  
*Tel. : (514) 392-0000*  
*Télécopieur : 1 (855) 821-7904*  
*Courriel : [jnazem@actioncollective.com](mailto:jnazem@actioncollective.com)*

## AVIS DE PRÉSENTATION

---

À: Me Stéphane Pitre  
BORDEN LADNER GERVAIS  
1000, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 900  
Montréal (Québec), H3B 5H4, Canada  
Télécopieur : (514) 954-1905  
Courriel : [spitre@blg.com](mailto:spitre@blg.com)  
(Procureurs de la défenderesse)

**PRENEZ AVIS** que la demande ci-jointe sera présentée pour adjudication devant l'honorable juge Shaun E. FINN, de la Cour supérieure du Québec, district de Montréal, siégeant virtuellement au Palais de justice de Montréal, situé au 1 rue Notre-Dame est, province de Québec, dans une salle et à une date à être déterminées.

VEUILLEZ DONC AGIR EN CONSÉQUENCE.

Montréal, le 16 avril 2025

---

*James Reza Nazem*  
*Procureur du groupe*  
*1010, rue de la Gauchetière O., bureau 950*  
*Montréal (Québec), H3B 2N2, Canada*  
*Tel. : (514) 392-0000*  
*Télécopieur : 1 (855) 821-7904*  
*Courriel : [jrnazem@actioncollective.com](mailto:jrnazem@actioncollective.com)*

## James R Nazem

---

**From:** James R Nazem [jrnazem@actioncollective.com]  
**Sent:** April 16, 2025 2:11 AM  
**To:** 'spitre@blg.com'  
**Cc:** 'Leray, Alexis'; 'Francois Decary-Gilardeau'  
**Subject:** François Décary-Gilardeau c. Compagnie General Motors du Canada et al. (C.S.M.: 500-06-001117-213; BLG/d: 004871-000703; N/d: 2012JN3775).  
**Attachments:** 2012JN3775.169Cpc-20250416.pdf

### NOTIFICATION PAR COURRIEL (Articles 109 et ss. C.p.c.)

---

<b>Nature du document :</b>	DEMANDE DE COMMUNIQUER DES DOCUMENTS
<b>N° de dossier:</b>	500-06-001117-213
<b>Nom des parties :</b>	François Décary-Gilardeau c. Compagnie General Motors du Canada et al.
<b>Nombre de pages du document :</b>	6 pages
<b>Notre dossier :</b>	2012JN3775
<b>Adresse courriel de l'expéditeur:</b>	<a href="mailto:jrnazem@actioncollective.com">jrnazem@actioncollective.com</a>
<b>DATE:</b>	Montréal, le 16 avril 2025

---

#### DESTINATAIRES:

Me Stéphane Pitre, BORDEN LADNER GERVAIS, 1000, rue de la Gauchetière O, bureau 900, Montréal (Québec), H3B 5H4.
---

*James R. Nazem*

*Place du Canada*

*1010, de la Gauchetière Ouest/West, bureau/Suite 950*

*Montréal (Ville-Marie), Québec, H3B 2N2*

*Canada*

*Tel. : (514) 392-0000*

*Cel. : (438) 886-5000*

*Télécopieur sans frais/Toll free fax : 1 (855) 821-7904*

*Courrier élec./E-mail : [jrnazem@actioncollective.com](mailto:jrnazem@actioncollective.com)*

*Skype: JRNazem*

**Confidentiality Notice:** This e-mail message, including any attachments, is directed in confidence to the addressee(s) list and may not otherwise be distributed, copied or used. The contents of this communication may be subject to solicitor-client privilege, and all rights to that privilege are expressly claimed and are not waived. If you have received this communication in error, please notify us by reply e-mail or by telephone and delete this communication, including any attachments, without making a copy. Thank you.

**Avis de Privilège:** Ce message courriel/mail et tout fichier y rattaché s'adressent uniquement au(x) destinataire(s) indiqué(s) et ne peuvent être autrement distribués, copiés ou utilisés. Le contenu de cette communication peut être assujéti au privilège du secret professionnel. Tout droit à ce privilège est expressément revendiqué et n'est nullement renoncé. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous en avvertir immédiatement en répondant à ce courriel ou en nous appelant. Veuillez également détruire cette communication et tout fichier y rattaché sans en conserver de copie. Merci.

## James R Nazem

---

**From:** Mail Delivery System [Mailer-Daemon@s033.panelbox.net]  
**Sent:** April 16, 2025 2:11 AM  
**To:** jrnazem@actioncollective.com  
**Subject:** Delivery Status Notification  
**Attachments:** details.txt; ATT00112.txt

This message was created automatically by mail delivery software.

----- The following addresses had successful delivery notifications ----- <[aleray@blg.com](mailto:aleray@blg.com)>  
(relayed to non-DSN-aware mailer)

<[francois.decary@gmail.com](mailto:francois.decary@gmail.com)> (relayed to non-DSN-aware mailer)

<[spitre@blg.com](mailto:spitre@blg.com)> (relayed to non-DSN-aware mailer)

---

**(ACTION COLLECTIVE)**  
No: 500-06-001117-213  
Cour: Supérieure  
District : de Montréal

---

**FRANÇOIS DÉCARY-GILARDEAU,**

demandeur

c.

**COMPANIE GENERAL MOTORS DU  
CANADA et al.,**

défenderesses

---

**DEMANDE DE COMMUNIQUER DES  
DOCUMENTS**

---

**ORIGINAL**

---

**James Reza Nazem**

Place du Canada  
1010, de la Gauchetière O., bureau 950  
Montréal, Québec, H3B 2N2  
Téléphone: (514) 392-0000  
Télécopieur: (855) 821-7904  
Courrier électronique:  
[jmazem@actioncollective.com](mailto:jmazem@actioncollective.com)

---

N/d: 2012JUN3775

AN-1795

---